

Réunion d'urgence du conseil d'administration de l'AGÉ de l'Université Laurentienne

Le 29 janvier, 2018/17h00/Lieu : SE-305

AGENDA :

Reconnaissance des terres par Andrew Bradley

Points d'action :

- 1) Approbation de l'agenda
 - a) Proposé par Cassidy Houston
 - b) Appuyé par Leah McGilivary
 - c) Aucune abstention
 - d) Tous en faveur
 - e) Personne contre
 - f) La motion est adoptée

- 2) Motion ayant pour but de récuser le vice-président de la vie étudiante.
 - a) Proposé par Leah McGilivary
 - b) Appuyé par Roch Goulet
 - c) Discussion
 - i) Discussion au sujet du concert de la semaine de gel.
 - ii) Discussion au sujet du budget qui a été approuvé par le conseil d'administration et le manque de respect pour l'autorité du conseil d'administration.
 - iii) Discussion au sujet de l'utilisation des médias sociaux qui entourent la réunion d'aujourd'hui et la motion primaire.
 - iv) Discussion au sujet de l'utilisation des ressources.
 - d) Abstentions (2)
 - e) En faveur (14)
 - f) Personne contre (3)
 - g) Vote à bulletin secret, motion adoptée.

- 3) Motion de destruction des bulletins de vote
 - a) Proposé par Roch Goulet
 - b) Appuyé par Leah McGilivary
 - c) Aucune abstention
 - d) Tous en faveur
 - e) Personne contre
 - f) La motion est adoptée

Point d'information

- 4) Au moment où il siège, les exécutifs élus sélectionnent les membres du conseil d'administration parmi les candidats à l'automne. Ces membres siègent pendant huit mois, puis le conseil d'administration se dissout le 30 avril à la fin du semestre d'hiver. À ce moment, les exécutifs nouvellement élus peuvent assembler un « conseil d'administration d'été » lors de la prochaine réunion d'AGM ; une motion sera présentée pour abolir le « conseil d'administration d'été » et étendre le conseil actuel. À l'avenir, les membres du conseil d'administration exerceront un mandat de 12 mois.

Ajournement

- 5) Motion pour ajournée la réunion
 - a) Proposée par Cassidy Houston
 - b) Appuyé par Kat Cornelius
 - c) Aucune abstention
 - d) Tous ceux qui sont en faveur
 - e) Personne contre
 - f) La motion est adoptée et la réunion est ajournée